

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 13 février 2019

N° 25

Objet : Convention tri annuelle
de partenariat entre l'école d'art
intercommunale de Digne-les-
Bains IDBL et l'école supérieure
d'art d'Aix-en-Provence

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept
heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes
Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de
février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES
BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET
BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Chidéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Agdecommune.fr
99_DE-004-200067437-20190213-26_13022019

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence (ESAAix) et l'école d'art intercommunale IDBL ont des liens réguliers depuis plusieurs années et souhaitent la mise en place d'une convention cadre pour approfondir et renforcer leurs échanges dans un contexte national de plus en plus concurrentiel en termes de formations préparatoires.

En outre, l'école d'art intercommunale IDBL de Digne-les-Bains a obtenu en 2017 un agrément du Ministère de la Culture pour sa formation préparatoire. Dans le cadre du renouvellement de l'agrément, il est demandé aux établissements d'enseignement artistique territoriaux dispensant ces formations de se rapprocher des établissements supérieurs d'enseignement artistique de leurs régions.

Enfin, l'enseignement des arts plastiques et des arts visuels au sein des établissements supérieurs (contenus, objectifs et modalités) évolue constamment, il est donc indispensable à cet égard que les enseignants intervenant en classe préparatoire puissent s'informer de ces évolutions et adaptent leurs pédagogies en conséquence.

Afin de renforcer et approfondir le partenariat entre l'école d'art intercommunale de Digne les Bains IDBL et l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence, il est proposé une convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe.

Cette convention a pour objectif :

1. Permettre aux enseignants de l'école d'art intercommunale IDBL de suivre régulièrement l'offre pédagogique artistique de l'ESAAix et son évolution, afin de préparer au mieux à l'accompagnement des étudiants de classe préparatoire et leur intégration dans le champ de l'enseignement supérieur public.
2. D'améliorer la cohérence territoriale des formations artistiques sur le territoire régional entre pôle urbain et zone rurale, dans un souci d'égalité des chances.
3. De permettre une meilleure circulation des étudiants à l'échelle régionale.
4. De mettre en dialogue les compétences pédagogiques et les équipes respectives de chaque établissement pour permettre une meilleur articulation et complémentarité des enseignements prodigués entre la classe préparatoire et le premier cycle de l'ESAAix.
5. De valoriser la promotion respective des établissements et leurs programmes auprès des étudiants en classe préparatoire et des réseaux partenaires dans une logique de filière des formations liées au Ministère de la Culture.
6. De soutenir les échanges réguliers entre les services de communication de l'ESAAix et IDBL, et entre l'enseignant(e) en charge de l'orientation d'IDBL et la personne en charge des questions de la pédagogie à l'ESAAix.

Elle a une durée de 3 ans, à compter du premier mars 2019 et ne nécessite pas de budget spécifique.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Appréciation du rapporteur

99_DE-004-200067437-20190213-26_13022019

Il vous est proposé d'approver ce projet de partenariat entre l'école d'art intercommunale de Digne les bains IDBL et l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence et d'autoriser Madame la Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération à signer la convention s'y référant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Appel à candidature : www.concours-public.com
99_DE-004-200067437-20190213-26_13022019

